

06. PROCEDURE DE CANDIDATURE AU CONCOURS AMAFO AGRI-TALENT :



1. Annonce du concours sur Kaback TV et les canaux de communication amafo agri-talent

Une annonce officielle est diffusée sur la chaîne Kaback TV, informant le public de l'ouverture du concours Amafo-Talent.

Les détails clés du concours, tels que les objectifs, les critères de participation, les prix et les dates limites, sont présentés lors de la diffusion de l'émission TELERO.

2. Réception des Candidatures :

La période de réception mensuelle des candidatures qui est ouverte tous les mois, est du 1^{er} de chaque mois au 20 du même mois. Une fois la période de soumission des candidatures terminée, toutes les candidatures reçues, que ce soit en version physique ou en ligne, sont traitées et enregistrées. Les dépôts se font au siège de Kaback Tv.

3. Confirmation de la Présentation :

Les candidats présélectionnés pour la présentation à la télévision sont informés dans les 72 heures suivant la clôture de la période de soumission.

Les instructions détaillées sur la préparation de la présentation sont fournies aux candidats sélectionnés, y compris la date, l'heure et le format de la présentation.

4. Présentation à la Télévision (5 jours derniers jours avant la fin du mois) :

Les candidats sélectionnés ont une journée spécifique assignée pour leur présentation à la télévision.

Chaque candidat dispose de 5 minutes pour présenter son projet devant le jury et les téléspectateurs de Kaback TV, conformément aux directives fournies.

5. Délibération du Jury (derniers jours du mois) :

Après toutes les présentations, le jury se réunit pour délibérer et évaluer les projets en fonction des critères prédéfinis.

Les délibérations ont lieu dans les premiers jours du mois qui précède celui de la présentation, permettant ainsi au jury d'avoir le temps nécessaire pour examiner attentivement chaque projet.

6. Annonce des Résultats (premiers jours du mois prochain) :

Les résultats du concours Amafo agri-Talent sont communiqués aux candidats et au public dans les premiers jours du mois qui suit la présentation, généralement lors de la même émission spéciale et suivi d'une publication sur les médias sociaux du Groupe Amafo Agri-Talent.

Les deux meilleurs projets sont annoncés comme lauréats du concours, et les prix de 5 millions par lauréat, sont remis aux gagnants lors d'une cérémonie de remise des prix à la télévision Kaback.

En respectant ces délais, le concours peut être géré de manière efficace et transparente, permettant aux candidats de présenter leurs projets à la télévision dans les meilleurs délais et aux résultats d'être annoncés dans les délais impartis.